



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Hauts-de-France

Service Risques

Lille, le 27 août 2019

Objet : Projet de parcs éoliens à Voulpaix, Haution, Laigny et La-Vallée-au-Blé (02)

Avis de l'autorité environnementale

N° d'enregistrement Garance : 2019-3858
2019-3859

PJ : Avis de l'autorité environnementale prévu à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur les projets cités en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, cet avis.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia CORREZE-LENEE

Copies : Préfecture de l'Aisne